ABC INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Gioffredo, 06000 NICE
889 219 200 RCS NICE

ACTE DE DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 2 JANVIER 2024

LES SOUSSIGNÉS :

Madame **Joséphine BELMONTE**, épouse **ROSSET**,
Madame **Alexandra MURRU**,
Monsieur **Stéphane MURRU**,

Détenant ensemble 100 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée **ABC INTERNATIONAL** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **ABC INTERNATIONAL** et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :
- Le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes :

DÉCISION UNIQUE

La collectivité des associés décide à l'unanimité qu'à compter du 01/01/2024, Madame **Alexandra MURRU** ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Directrice Générale, et ce jusqu'au 31/12/2024.

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à NICE, le 2 janvier 2024.

Signatures :

Mme **Joséphine BELMONTE**, épouse **ROSSET** :

Mme **Alexandra MURRU** :

M. **Stéphane MURRU** :